Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260203-2026_02_02-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois février, à vingt et une heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, BERTHELOT Anthony, MEROT Auguste, HERAULT Florence, MAHÉ Jean-Luc, HAVEZ Sandrine

ABSENTS excusés : PREVOT Jérôme, JEFFROY Louri

Secrétaire de séance : HERAULT Florence

Date de convocation : 27 janvier 2026

***. ***

2. Délibération pour les travaux supplémentaires du SIVAP

Monsieur le Maire expose qu'au vu des travaux supplémentaires au niveau du curage des douves il est nécessaire de refaire des ponts ainsi il propose d'acheter auprès de la société HTUBE 10 buses de 6 mètres de diamètre 300 pour un montant de 771.84 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer le devis auprès de la société HTUBE d'un montant de 771.84 € afin que le SIVAP puisse procéder aux travaux supplémentaires.

Extrait certifié conforme

Le Maire
Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR